



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80, rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 44 89 30

Avignon, le 7 mars 2025

Le Président

A

Mesdames et Messieurs les Maires
et Présidents des établissements publics
affiliés au Centre de gestion de Vaucluse

PÔLE APPUI AUX COLLECTIVITES

Affaire suivie par : Laure DESCHAMPS
04 32 44 89 31
l.deschamps@cdg84.fr

Circulaire n°25-11

Objet : Première estimation du nombre de postes ouverts à la promotion interne

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

Le nombre de postes ouverts au titre de la promotion interne est limité par des quotas, définis par les statuts particuliers des cadres d'emplois concernés. Il est calculé par le CDG 84 pour l'ensemble des collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés.

A compter du 1^{er} janvier 2024, conformément au décret n°2023-1272 du 26 décembre 2023 modifiant les dispositions statutaires relatives à la promotion interne dans la fonction publique territoriale, la **règle de droit commun** pour le calcul des postes ouverts au titre de la promotion interne est la suivante : dans chaque cadre d'emplois concerné, **1 poste est ouvert au titre de la promotion interne pour 2 recrutements de fonctionnaires** intervenus depuis la parution de la précédente liste d'aptitude (mutation, détachement, intégration directe, recrutement après concours, titularisation d'un agent en situation de handicap). Il s'agit de la **règle du « 1 pour 2 »**.

Le nombre de postes ouverts peut également être calculé en appliquant les **clauses de sauvegarde** suivantes :

- **application de la règle du « 1 pour 2 » à 8% de l'effectif du cadre d'emplois concerné** (fonctionnaires en activité ou en détachement, agents contractuels de droit public en CDI)
- lorsque le nombre de recrutements ouvrant droit à une promotion interne n'a pas été atteint pendant une période de 2 ans, mais qu'au moins 1 recrutement dans le cadre d'emplois est intervenu, 1 poste peut être ouvert.

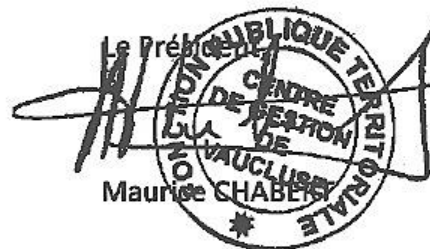
Pour chaque cadre d'emplois accessible par la voie de la promotion interne, le mode de calcul le plus avantageux est retenu.

Vous trouverez, en annexe à la présente circulaire, une première estimation du nombre de postes ouverts à la promotion interne au 4 mars 2025. Ce nombre pourra varier jusqu'au 1^{er} juillet 2025.

Nous vous rappelons de bien vouloir nous signaler, grâce à l'imprimé ci-joint, tous les **mouvements de personnels** (nominations stagiaire, mutations externes, détachements dans la collectivité, intégrations directes, titularisations de travailleurs en situation de handicap) intervenus ou à intervenir dans les cadres d'emplois de catégorie A et B accessibles à la promotion interne entre le 1^{er} septembre 2024 et le 1^{er} juillet 2025.

Vos conseillères du Pôle Appui aux collectivités se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.



Le Président
CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE
Maurice CHABERT

Estimation des postes ouverts à la promotion interne au 4 mars 2025

| FILIERE | GRADE(S) | NOMBRE DE POSTES OUVERTS |
|-------------------|--|--------------------------|
| ADMINISTRATIVE | Attaché | 12 |
| | Rédacteur avec et sans examen professionnel + rédacteur principal 2 ^e classe | 15 |
| | Rédacteur (voie réservée aux secrétaires généraux de mairie) | Pas de quota |
| TECHNIQUE | Ingénieur | 5 |
| | Technicien + Technicien principal 2 ^e classe | 11 |
| | Agent de maîtrise avec examen professionnel | 56 |
| | Agent de maitrise sans examen professionnel | Pas de quota |
| SOCIALE | Conseiller socio-éducatif | 0 |
| CULTURELLE | Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2 ^e catégorie | 2 |
| | Professeur d'enseignement artistique de classe normale | 11 |
| | Conservateur du patrimoine | 0 |
| | Attaché de conservation du patrimoine | 0 |
| | Bibliothécaire | 0 |
| | Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques + Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^e classe | 1 |
| POLICE MUNICIPALE | Directeur de Police Municipale | 0 |
| | Chef de service de Police Municipale avec et sans examen professionnel | 1 |
| SPORTIVE | Conseiller des APS | 0 |
| | Educateur des APS + Educateur des APS principal de 2 ^e classe | 25 |
| ANIMATION | Animateur + Animateur principal de 2 ^e classe | 2 |

MOUVEMENTS DE PERSONNEL
(catégories A et B accessibles à la promotion interne)
du 1^{er} septembre 2024 au 1^{er} juillet 2025

[Joindre les arrêtés](#)

COLLECTIVITE/ETABLISSEMENT :

| NOM prénom | Grade | Mode de recrutement nomination stagiaire suite à concours, mutation externe, détachement dans la collectivité, intégration directe dans la collectivité, titularisation d'un travailleur en situation de handicap | Date d'effet |
|-------------------|--------------|---|---------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Document à retourner au Pôle Appui aux collectivités - carriere@cdg84.fr